

Règlement du jeu Gagne ta licence Sportive

Du 11 au 25 septembre 2020

Préambule :

Le jeu « Gagne ta licence sportive 2020/2021 » s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans. Il est organisé du 11 au 25 septembre 2020 par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Charente dans le but de sensibiliser les jeunes au « sport santé » et de les encourager à la pratique sportive en club fédéré.

La participation se fait par l'intermédiaire d'un quiz.

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

Un tirage au sort est effectué pour désigner les 40 gagnants parmi les participants du jeu ayant les bonnes réponses aux 9 questions du quiz.

Les gagnants seront informés par mail et recevront par courrier postal un « ticket gagnant » nominatif d'un montant de 25€ (vingt-cinq euros) à remettre au club de son choix parmi les clubs de Charente affiliés à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports.

Règlement

Le règlement s'applique au jeu Gagne ta licence sportive, tel que décrit ci-dessous.

Les conditions du règlement s'appliquent entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Charente (Maison des Sports - 241 rue des Mesniers - Domaine de Combe 16710 Saint Yrieix sur Charente) (« CDOS ») et le ou la participant.e. au jeu Gagne ta licence sportive.

Article 1 - Organisateur et objet

Le CDOS Charente organise un jeu Gagne ta licence sportive du 11 au 25 septembre 2020 qui vise à promouvoir le Sport Santé & Bien être, encourager les jeunes à pratiquer ou à reprendre le sport en club et promouvoir la pratique du sport fédéré.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu Gagne ta licence sportive est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans et a pour objet de faire gagner :

Quarante (40) « tickets gagnants » d'un montant de vingt-cinq euros (25€) chacun

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne participeront pas au tirage au sort.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu Gagne ta licence sportive, les participants doivent renseigner leurs coordonnées, indiquer le nom et prénom du jeune, sa date de naissance et répondre aux 9 questions du quiz.

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants du jeu ayant les bonnes réponses aux 9 questions du quiz.

Le tirage au sort sera effectué dans les locaux de la maison des sports.

Le tirage au sort sera réalisé par des personnes n'appartenant au CDOS.

Les gagnants seront informés par mail dans les 15 jours suivant la date de fin du jeu.

Le nom et prénom des gagnants seront également mentionnés dans un article dédié (rubrique actualités) sur le site du CDOS Charente (www.cdos16.fr) durant 15 jours suivant la date de fin du jeu.

Article 6 – Tickets gagnants

Les tickets gagnants sont nominatifs. Ils seront envoyés par courrier postal aux gagnants désignés par le tirage au sort.

Les gagnants devront les remettre au club de leur choix pour bénéficier d'une prise en charge ou d'une réduction de 25 euros sur leur licence sportive 2020/2021.

Les tickets gagnants sont valables en Charente pour inscription ou réinscription assujettie à la prise d'une licence

fédérale dans les clubs affiliés à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports.

Article 7 - Modalités de remboursement auprès du club

Le ticket gagnant doit être tamponné par l'association et accompagné d'un justificatif de prise de licence du jeune ayant remis le ticket gagnant (photocopie de la licence, attestation, ...).

Le ticket gagnant et le justificatif sont à envoyer soit

- Par courrier à l'adresse suivante :

**CDOS Charente - Maison des Sports
241 rue des Mesniers
Domaine de la Combe
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE**

- Par mail (scanne recto verso du ticket gagnant et du justificatif) à l'adresse suivante : charente@franceolympique.com

Le CDOS Charente procède au remboursement auprès de l'association par chèque dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception du ticket gagnant et du justificatif

Article 8 – Données et confidentialité

Il est rappelé que pour participer au jeu Gagne ta licence sportive, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont strictement utilisées dans le cadre du jeu Gagne ta licence sportive. Elles ne seront ni traitées, ni utilisées, ni communiquées à des tiers. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants doivent envoyer un courrier postal à l'adresse de l'organisateur du jeu Gagne ta licence sportive soit au CDOS Charente.

**CDOS Charente - Maison des Sports
241 rue des Mesniers
Domaine de la Combe
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE**

Article 9 – Acceptation du présent règlement

Le fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes, sans aucune restriction et sans contrepartie, du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

En participant au jeu Gagne ta licence sportive, les participants acceptent de renoncer à toute action ou réclamation contre le CDOS Charente, relative à leur participation au jeu Gagne ta licence sportive ou à la réception ou l'utilisation du ticket gagnant.